

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 17 décembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DDCT 162** Attribution d'une subvention (145 000 €) à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2020.

**Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.**

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'association PIMMS (Points d'Information Médiation Multi Services) de Paris en date du 5 décembre 2018;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association PIMMS de Paris au titre de l'année 2020;

Vu l'avis du Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement en date du 25 novembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement en date du 26 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 145 000 € est attribuée à l'association Point d'Information Médiation Multi Services de Paris (49 501-2020\_ 01139) au titre de l'année 2020.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre fonctionnel 930, nature 65748, destination 0200070 du budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**